

CHAMP D'ACTIVITE DES PRATICIENS DE LA SCIENCE CHRETIENNE

La Science Chrétienne est une religion basée sur la Bible, qui est pratiquée depuis plus d'un siècle. C'est un mode de vie fondé sur la prière, dans le but de suivre les enseignements et l'exemple de Christ Jésus. L'enseignement fondamental de la Science Chrétienne est conforme à la Bible, à savoir que Dieu, l'Esprit, est tout Bien, et que chacun de nous est Son enfant spirituel bien-aimé. Tout le monde peut se tourner vers Dieu en prière pour trouver la guérison de problèmes physiques et mentaux, ainsi que pour la résolution d'autres problèmes de l'existence.

Les praticiens de la Science Chrétienne qui publient une annonce dans le *Christian Science Journal* sont des scientifiques chrétiens expérimentés, membres de La Première Eglise du Christ, Scientiste, à Boston, Massachusetts, U.S.A. Leur annonce signifie qu'ils sont prêts à répondre à des demandes de prière. Les praticiens de la Science Chrétienne exercent un ministère religieux en se mettant au service de Dieu et de leur prochain. Ce ministère exclusivement religieux consiste uniquement à prier pour les personnes qui demandant cette aide, quelle que soit leur appartenance religieuse ou leur lieu d'habitation. Les praticiens exercent cette activité selon leur conception la plus haute du christianisme et de l'intégrité.

Les praticiens dont le nom figure dans le *Journal* suivent une formation continue en assistant chaque année à la réunion de l'association scientiste chrétienne dont ils font partie. D'autre part, ils étudient tous les jours la Leçon biblique hebdomadaire de la Science chrétienne indiquée dans le *Livret trimestriel de la Science Chrétienne*. Ce sont des travailleurs indépendants, rémunérés pour leurs services par les personnes qui font appel à eux, et non par l'Eglise.

La liste ci-dessous, bien que non exhaustive, vise à clarifier ce à quoi l'on peut s'attendre en recourant aux services d'un praticien de la Science Chrétienne.

Services proposés par les praticiens de la Science Chrétienne :

- Prier de façon spécifique, sur demande, pour la guérison et la résolution de tout problème : physique, financier, affectif, etc. Ces prières sont basées sur la Bible, selon les explications données dans *Science et Santé avec la Clef des Ecritures* de Mary Baker Eddy, la fondatrice de la Science Chrétienne ;
- faire preuve de sollicitude chrétienne et offrir un réconfort spirituel ;
- recommander, le cas échéant, l'étude des Ecritures, des écrits de Mary Baker Eddy et des autres écrits de la Science Chrétienne, pour encourager une meilleure compréhension de la relation de chaque personne à Dieu ;
- répondre aux questions sur Dieu, Christ Jésus et la Science Chrétienne, le cas échéant ;
- rendre visite à la personne qui demande une aide par la prière, si cela s'avère possible et nécessaire.

(voir au verso)

*Ce qui **n'est pas** dans les attributions des praticiens de la Science Chrétienne :*

- Toute forme de traitement psychologique, y compris les séances de conseil ou thérapeutiques ;
- l'usage de traitements ou de technologies médicales, notamment le diagnostic, le pronostic, les médicaments (comprimés et remèdes ou produits médicaux, y compris à base de plantes ou de vitamines) ou la physiothérapie ; mais le praticien peut être amené, pour des questions d'assurance, à fournir des renseignements sur l'état physique qui lui a été signalé ;
- toute forme de contact physique ou toute mesure thérapeutique, comme l'imposition des mains ou la manipulation ;
- donner son avis ou prendre des décisions relevant de la vie privée, concernant notamment des opérations financières, des organismes de santé ou des soins physiques ;
- influencer le choix d'un patient, ne serait-ce qu'en donnant des conseils, concernant le recours à des soins médicaux ;
- revendiquer un pouvoir de guérir personnel (Dieu seul est à la base du pouvoir de guérison) ;
- utiliser des formules en guise de prière.

Ethique des praticiens de la Science Chrétienne :

- Obéir aux lois du pays ;
- respecter la règle concernant les communications privées, énoncée dans le *Manuel de l'Eglise* (article VIII, section 22) — obligation qui n'interdit pas au praticien de la Science Chrétienne de fournir des informations si la loi le requiert ;
- faire preuve de sagesse et de discernement en acceptant ou non de prier pour la personne qui le demande ;
- aborder la question des honoraires avant de commencer à prier, et demander des honoraires une fois l'aide apportée ; réduire ses honoraires conformément au *Manuel de l'Eglise* (article VIII, section 22).

Préparé par le service Activité des praticiens de la Science Chrétienne
The First Church of Christ, Scientist (mars 2015)